Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-268300928-20250304-2025-03-04D01a-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/03/2025
Publication : 05/03/2025
La vice-présidente,
Véronique VIENOT

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Présenté en séance du Conseil d'Administration du

04 Mars 2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-268300928-20250304-030425D6a-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/03/2025
Publication : 05/03/2025
La vice-présidente,
Véronique VIENOT

Dispositions réglementaires

Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que dans les établissements publics administratifs.
La tenue du DOB doit avoir lieu dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif.
Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport qui doit comporter :

- ❑les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement;
- ❑la présentation des engagements pluriannuels;
- ❑les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette;
- ❑ L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement;
- ❑L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette;

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-268300928-20250304-2025-05-04D01a-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/03/2025
Publication : 05/03/2025
La vice-présidente,
Véronique VIENOT

Nouveautés au 1er Janvier 2025

Mise en place du Compte Financier Unique (CFU) dès 2025 (réalisé 2024). C'est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de administratif et le compte de gestion et qui sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les communes.

- <u>Mesures principales de la loi de finances 2025 pour les collectivités qui impactent le CCAS</u> :

- baisse du niveau d'indemnisation des arrêts maladie de courte durée des fonctionnaires (90% au lieu de 100% pendant les trois premiers mois);
- augmentation de 3 points du taux de cotisation CNRACL ainsi qu'une augmentation progressive en 2026, 2027 et 2028.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-268300928-20250304-2025-03-DDC-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/03/2025
Publication : 05/03/2025
La vice-présidente,
Véronique VIENOT

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

Le Centre Communal d'Action Sociale prendra notamment en charge pour l'exercice 2025 :

- **31 520 €** autres charges de gestion courante dont les secours à hauteur de 31 000 €. Les secours concernent les bons d'alimentation, bons aux bénéficiaires du R.S.A, secours spécifiques, bons de noël pour les bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées, la prime aux bacheliers pour les familles en difficulté ;
- **19 710 €** charges à caractère général dont 10 000€ pour l'organisation des repas et manifestations organisés par le C.C.A.S ;
- **135 736 €** charges de personnel afin de prendre en charge le traitement de trois agents. Il est précisé qu'en raison du départ à la retraite au 01/11/2025 d'un agent, une période de tuilage est nécessaire et engendrera une augmentation de la masse salariale durant 9 mois. De plus une hausse de 3 points est à prévoir sur les cotisations retraite.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-268300928-20250304-2025-03-04D01a-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/03/2025
Publication : 05/03/2025
La vice-présidente,
Véronique VIENOT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Les recettes du CCAS seront les suivantes :

- la hausse de la subvention de la commune à hauteur de 145 000 € ;
- la subvention départementale estimée à 1 000 € pour le traitement des dossiers d'aides sociales ;
- 1 200 € de recettes tirées de l'organisation des activités au foyer des anciens.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-268300928-20250304-2025-03-04D0-a-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/03/2025
Publication : 05/03/2025
La vice-présidente,
Véronique VIENOT

PROJET DE BUDGET 2025

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2024	BP 2025
002	Résultat reporté	1 969,13 €	
011	Charges à caractère général	16 557,10 €	19 710,00 €
012	Charges de personnel	94 336,12 €	135 736,14 €
65	Autres charges de gestion courante	28 291,30 €	31 520,00 €
67	Charges exceptionnelles		500,00 €
68	*6817 - Provisions*		*49,01 €*
	TOTAL OPERATIONS REELLES	*139 184,52 €*	*187 515,15 €*
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	759,11 €	962,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*759,11 €*	*962,00 €*
	TOTAL DEPENSES	139 943,63 €	188 477,15 €

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2024	BP 2025
002	Résultat de fonctionnement reporté		39 427,15 €
013	Atténuations de charges		850,00 €
70	Produits des services et ventes diverses	1 887,50 €	2 200,00 €
74	Dotations	135 075,00 €	146 000,00 €
75	*Autres produits de gestion courante*	660,60 €	
77	Produits exceptionnels		
7817	*Reprise de provisions*	*351,40 €*	
	TOTAL OPERATIONS REELLES	*137 974,50 €*	*188 477,15 €*
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		
	TOTAL RECETTES	137 974,50 €	188 477,15 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-268300928-20250304-2025-03-DEL01a-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/03/2025
Publication : 05/03/2025
La vice-présidente,
Véronique VIENOT

SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2025, une enveloppe 11 012€ est prévue en dépenses d'investissement.

Elle pourra permettre l'achat de mobiliers ou de matériels informatiques pour l'installation du foyer des anciens dans l'ancienne bibliothèque ainsi que l'octroi de secours sous forme de prêts, si nécessaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-268300928-20250304-2025-03-04D01-a-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/03/2025
Publication : 05/03/2025
La vice-présidente,
Véronique VIENOT

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2024	BP 2025
001	Résultat reporté	190,58 €	
RAR	Restes à réaliser		
16	Emprunts et dettes assimilés	300,00 €	500,00 €
21	Immobilisations	649,69 €	7 512,87 €
27	Autres immobilisations financières		3 000,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES	*949,69 €*	*11 012,87 €*
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		

	TOTAL DEPENSES	949,69 €	11 012,87 €

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2024	BP 2025
001	Solde d'execution de la SI reporté		4 450,87 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		100,00 €
10223	*FCTVA*		
16	Emprunts et dettes assimilés		500,00 €
27	Autres immobilisations financières		5 000,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES		*10 050,87 €*
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	759,11 €	962,00 €
	Opérations d'ordre de transfert entre sections	*759,11 €*	*962,00 €*
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*759,11 €*	*962,00 €*
	TOTAL RECETTES	759,11 €	11 012,87 €